

Limoges, le 6 janvier 2015

Lettre recommandée avec accusé de réception.

Objet : Notification à l'ensemble des signataires de l'avenant du 13 novembre 2014 – Adhésion de la CGT Métallurgie Haute-Vienne et Creuse à l'avenant du 13 novembre 2014 à la convention collective de la métallurgie de la Haute-Vienne et Creuse.

A l'attention de :

Madame, Monsieur,

En application des dispositions de l'article L. 2261-3 du code du travail, nous vous informons que le syndicat CGT de la Métallurgie Haute-Vienne et Creuse déclare adhérer à l'avenant du 13 novembre 2014 portant sur la modification de certains articles de la convention collective des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la Haute-Vienne et de la Creuse.

Conformément aux dispositions légales, l'adhésion de notre organisation à l'avenant cité ci-dessus fera l'objet d'un dépôt dans les mêmes conditions que le dépôt d'un accord collectif.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT de la
Métallurgie Haute-Vienne/Creuse

CGT MÉTAUX
UNION SYNDICALE DES TRAVAILLEURS
DE LA MÉTALLURGIE DE LA HAUTE-VIENNE
24, rue Charles-Michels
87000 LIMOGES
Tél. 55 77 84 77 - CCP 822 28 F